

COMPTE RENDU
DES 2 RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2017

MP

COMPTE-RENDU DE LA 1^{ère} SÉANCE (D.S.P. EAU POTABLE)

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN – Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR –

PROCURATION : André BÉGUÉ à Jean-Henri MIR

ÉTAIT ABSENT : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques ROCA.

♦ **approuve le choix du délégataire, décide de confier, par contrat de concession, l'affermage du service public de l'Eau Potable à la Société SUEZ - LYONNAISE DES EAUX SAS** - Entreprise Régionale Pyrénées-Méditerranée - 11 avenue Mercure – Quint Fonsegrives - 31133 BALMA CEDEX et **approuve** le projet de contrat.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de cette première séance étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures vingt-cinq minutes.

COMPTE-RENDU DE LA 2^{ème} SÉANCE

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à vingt-et-une heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN – Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR –

PROCURATION : André BÉGUÉ à Jean-Henri MIR

ÉTAIT ABSENT : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques ROCA.

Monsieur le Maire quitte la séance.

♦ **donne son accord sur le projet de convention** qui pourrait être passé entre la **Commune et l'Office du Tourisme** pour la mise à **disposition de la totalité du bâtiment** situé au 37 rue Vincent MIR à compter du 1^{er} Janvier 2017 et autorise Monsieur André MIR à signer tous documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance.

♦ **donne son accord sur le projet de convention** à passer entre la **Commune et l'Office du Tourisme** pour la mise à **disposition partielle de certains personnels communaux** (gestion administrative, comptable et sociale). Le coût de ce personnel sera refacturé à l'Office de Tourisme Municipal en fin d'année sur présentation de justificatifs. **Autorise** Monsieur André MIR à signer tous documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** la proposition de Monsieur le Maire concernant la répartition par moitié du coût des employés des **bureaux annexes de l'Office du Tourisme du Pla d'Adet** :

½ affecté à la Commune de Saint-Lary-Soulan

½ affecté à l'Office du Tourisme Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** d'attribuer la somme de 4 500 € à l'**Association Foncière Pastorale de Soulan** et précise que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet de **construction d'une Maison de Santé à Saint-Lary-Soulan** dont le coût des travaux est estimé à 1 539 169 € HT, **approuve** la proposition de Monsieur le Maire consistant à solliciter les partenaires financeurs selon le plan de financement suivant :

Coût total	1 539 169 € HT
UE (Leader Coteaux Nestes)	90 000 €
Etat (FSIL + FNADT)	150 000 €
<i>Dont FSIL Ruralité</i>	<i>50 000 €</i>
<i>Dont FNADT</i>	<i>100 000 €</i>
Conseil Régional	130 000 €
Conseil Départemental	139 000 €
Autofinancement	1 030 169 €

Le Conseil Municipal sollicitera la Communauté de Communes Aure Louron au titre des fonds de concours dès lors que seront connues les règles et modalités d'attribution répondant aux critères d'un partage équitable des ressources et des charges au sein de l'intercommunalité.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **demande** la mise en place d'un vrai pacte fiscal et financier au sein de la Communauté de Communes Aure Louron.

Pour l'année 2017, dans le respect de l'article 10, **demande le versement d'une dotation de solidarité communautaire** de 106 481 € au profit de la Commune de Saint-Lary-Soulan.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier de **demande de Permis de Construire d'un hangar abri pour deux navettes à ESPIAUBE** au croisement des voies « accès » et « retour » depuis la station.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

◆ **Informations diverses :**

➤ **André MIR, Maire-Adjoint**, communique le bilan des établissements de la Régie Municipale : Hospice du Rioumajou – Refuge de l'Oule et Restaurant des Merlans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR

